



ÉLARGISSEMENT DE LA GRÈVE À LA SEPAQ UN BLITZ DE LA DERNIÈRE HEURE

JANIE GOSSELIN
LA PRESSE

À la veille du premier week-end des vacances de la construction, la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) et ses employés affiliés au Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) ont poursuivi leurs négociations pour tenter de sortir de l'impasse et éviter une grève touchant les 23 parcs nationaux.

Au moment d'écrire ces lignes, on ne savait toujours pas si cette deuxième phase de la grève aurait bel et bien lieu.

Pour les voyageurs, cette incertitude à la veille des vacances pouvait être tempérée par l'assurance de la SEPAQ que tous les établissements demeureraient ouverts, malgré des services qui pourraient être réduits.

« On peut penser que certains vont modifier leur voyage, mais que d'autres vont probablement prendre le risque d'y aller quand même », analyse Pascale Marcotte, professeure spécialisée dans le tourisme à l'Université Laval.

Ce n'est pas la première grève touchant le milieu touristique, rappelle M^{me} Marcotte, qui donne l'exemple de grèves d'employés dans des hôtels. En général, toutefois, l'industrie compte de petites organisations, pas nécessairement syndiquées.

« Ce qui est particulier dans le cas de la SEPAQ, c'est qu'elle est présente sur l'ensemble du territoire, et ça peut donc paraître plus important », souligne-t-elle.

Pour bien des entreprises du domaine, trouver de la main-d'œuvre est difficile, en raison des salaires parfois, mais aussi de l'incertitude propre au secteur et de la nature saisonnière de certains milieux touristiques, rappelle M^{me} Marcotte.

QUESTION DES SALAIRES

Les négociations entre la SEPAQ et le SFPQ achoppent sur la question des salaires. Quelque 300 employés de cinq sites de la SEPAQ – le siège social, le Camping des Voltigeurs, le Centre touristique du Lac-Kénogami, le Centre touristique du Lac-Simon et le parc de la Chute-Montmorency – sont déjà en grève depuis mercredi dernier.

Mardi soir, la SEPAQ avait demandé la désignation d'un conciliateur par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, devant l'impasse. Présent à la table de négociation depuis mercredi matin, celui-ci n'a cependant pas le pouvoir de forcer les deux parties à s'entendre.

La SEPAQ comme le SFPQ ont décliné les demandes d'entrevue de *La Presse*, hier soir, mais ont indiqué poursuivre les négociations.